



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le

ID : 060-216006148-20230110-2023_007-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SONGEONS**

SEANCE DU 10 JANVIER 2023

Délibération n° 2023_007

Vu le code général des collectivités territoriales,
L'an deux mille vingt -deux, le mardi 10 janvier 2023 à 19 heures 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BAGUET, maire.

Présents : Pascaline HAMONIER, Annick DUPONT, Noémie BERTHE, Sophie FOUCAULT, Murielle CAILLEUX

Mrs Cédric DEMARCY, Frédéric LANGLOIS, Patrice CAUDRON, Didier DAUBOIN, Philippe PICQUE, Patrick LAURENT

Absents avec pouvoir : Mmes Dorothée GARNIER donne pouvoir à Noémie BERTHE, M Sylvain CUYER donne pouvoir Murielle CAYEUX, Catherine GAMICHON-NOËL donne pouvoir à Mr Jean-Claude BAGUET,

Absent excusé :

Formant la majorité des membres en exercice,

Mme Pascaline HAMONIER a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET : CESSION PARCELLE AA72

Monsieur le Maire et le conseil municipal décide de céder à la SCI GODEFROY la parcelle AA72 de 7a17ca pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à exécuter la présente délibération, par 12 voix pour, 0 contre, 3 abstentions.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jean-Claude BAGUET.

